

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°20240403-02	
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE	Séance du 03/04/2024	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTOR DE BRETAGNE		
Convocation : le 19 mars 2024 Nombre de membres : en exercice : 11 convoqué.e.s : 11 présent.e.s : 10 procurations : 0 excusé.e.s : 1	Le mercredi 3 avril deux mil vingt quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur Thierry Noguét, Président du CCAS,	
OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 DU CCAS	Présent.e.s : M. Noguét, Mme Riffaut, Mme Talbourdel, Mme Jaunet, M. Jouand, M. Petrel, Mme Ravache, M. Pallier, M. Leveau, M. Grimaud Excusé.e.s : M. Patisserie, Secrétaire de Séance : Mme Bonabal, Directrice du CCAS.	

Après avoir entendu Monsieur le Président du CCAS :

- présenter le compte de gestion 2023 du budget du CCAS de la commune de Montoir-de-Bretagne transmis par le Trésorier Principal, receveur de la Ville de Montoir-de-Bretagne
- préciser que le document est en parfaite concordance avec le compte administratif de l'année 2023
- rappeler que le compte de gestion retrace, pour l'exercice 2023, l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

Vu l'exposé des motifs,

Vu le compte de gestion 2023,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix) :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget du CCAS de la Ville de Montoir-de-Bretagne, qui peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultat de l'exercice	221 680,44	183 523,32
Soit un résultat de l'année 2023 de -38 157,12€ et un résultat cumulé de +7 864,79€		

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montoir-de-Bretagne, le 05/04/2024

Acte rendu exécutoire

Après envoi à la Préfecture le :

Et affichage le :

Le Président du CCAS

Thierry Noguét

